



# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et  
les changements importants quant au fonctionnement,  
au personnel et aux programmes**



## 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), tel que l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2020-2021 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

### 1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

Les activités de BAC s'articulent autour de deux priorités stratégiques, à savoir la transformation de ses services et l'optimisation numérique.

Afin de rejoindre un plus grand nombre d'utilisateurs et de leur offrir la meilleure expérience possible, BAC travaille à transformer ses services et l'accès virtuel à la collection. Les usagers s'attendent à trouver rapidement ce qu'ils recherchent et à vivre une expérience en ligne conviviale, dynamique et interactive : c'est exactement ce que BAC vise à leur offrir en tirant le meilleur parti des possibilités du numérique.

À l'heure où BAC s'engage à transformer ses services en vue de mieux diffuser le contenu de sa collection, il doit également agir en amont en optimisant son infrastructure numérique et sa capacité d'acquérir, de gérer et de préserver le contenu numérique sans cesse croissant que lui transfèrent les producteurs de contenu canadiens (institutions gouvernementales fédérales, éditeurs et autres créateurs), ou celui qu'il génère grâce à la numérisation.

## 1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) pour l'exercice 2020-2021. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 État des autorisations

Tel qu'il est indiqué dans l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 30 septembre 2020 sont de 143,6 millions de dollars, comparativement à 166,7 millions de dollars au 30 septembre 2019. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier, selon le Budget principal des dépenses :

Autorisation Crédit/Législative	Description	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	108 422 660	105 503 944
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(550 000)	(550 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	24,205,372	49 867 511
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3,074	4 638
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,521,626	11 893 027
<b>Autorisations totales</b>		<b>143 602 732</b>	<b>166 719 120</b>

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19 et des sessions limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne. En date du 30 septembre 2020, BAC a reçu 112,3 millions de dollars des crédits ci-dessus. BAC anticipe recevoir en décembre 2020 les pleins crédits pour l'exercice 2020-2021.

La diminution nette de 23,1 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une diminution de 23,4 millions de dollars liée principalement au paiement à l'achèvement substantiel pour le projet de construction d'un nouvel édifice pour la préservation des archives analogiques à Gatineau; toutefois, ce paiement étant maintenant prévu pour 2022-2023, un réalignement du financement est en cours afin d'arrimer les autorisations au nouveau plan de dépenses;
- une diminution de 2,3 millions de dollars du financement lié à l'initiative de revitalisation des langues et cultures autochtones;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée aux archives privées du très honorable Stephen Harper;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée au report de fin d'année des budgets de fonctionnement et en capital;
- une diminution de 0,3 million de dollars liée au dividende budgétaire du budget fédéral de 2018;
- une augmentation de 1,9 million de dollars liée au partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet d'une installation conjointe;
- une augmentation de 1,8 million de dollars liée aux rajustements salariaux négociés.

## **2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Tel qu'il est présenté dans l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les cumuls des crédits utilisés représentent 60,7 millions de dollars au 30 septembre 2020, comparativement à 63,2 millions de dollars au 30 septembre 2019. La diminution nette de 2,5 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une diminution nette de 2,5 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au projet de construction d'un nouvel édifice pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, ainsi qu'à la gestion et à l'entretien des édifices à vocation particulière :
  - une diminution de 1,7 million de dollars des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux;
  - une diminution de 0,9 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages »;

- une diminution de 0,5 million de dollars des dépenses principalement liées aux services publics, fournitures et approvisionnements;
- une augmentation de 0,6 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement pour les paiements tenant lieu de taxes;
- une diminution de 1,2 million de dollars des dépenses ministérielles liées à l'acquisition d'équipements conçus pour la préservation du patrimoine documentaire;
- une diminution nette de 0,1 million de dollars entre le deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021 et le deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020 attribuable à des variances non significatives au sein des autres dépenses ministérielles budgétaires de l'organisation;
- une augmentation de 1,3 million de dollars des dépenses liées au personnel, attribuable à l'embauche de personnel pour appuyer la poursuite d'initiatives (telles que les archives privées du très honorable Stephen Harper, la préparation des collections en lien avec le projet de construction d'un nouvel édifice pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, le partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet d'une installation conjointe, ainsi que divers recours collectifs).

### **3. Risques et incertitudes**

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Au moyen des systèmes en place, BAC risque de ne pas être en mesure d'acquérir, de gérer et de préserver de façon durable le volume exponentiel de contenu qu'il acquiert, qu'il numérise et qu'on lui transfère. Afin d'atténuer ce risque, BAC doit impérativement optimiser les systèmes, l'infrastructure, les processus et les outils qui sous-tendent ses opérations numériques. La mise à l'essai et la mise en œuvre du Système de gestion des biens numériques (SGBN) de BAC et le développement du projet de renouvellement de son système d'information archivistique permettront en partie d'atténuer les effets de ce risque, en contribuant à l'amélioration de sa capacité et de l'interopérabilité de son infrastructure numérique.
- L'accès virtuel à la collection de BAC risque de ne pas être à la hauteur des attentes des usagers actuels; en outre, BAC risque de ne pas pouvoir attirer davantage d'usagers. Développer l'infrastructure numérique de BAC, numériser la collection, la rendre disponible et élaborer des outils numériques conviviaux s'avèrent essentiels pour

faciliter l'accès à la collection. Afin d'atténuer les risques, BAC actualisera sa stratégie de prestation de services axés sur l'utilisateur. De plus, il développera une approche de gestion intégrée de ses outils et services virtuels.

- BAC risque fort de ne pas avoir la capacité suffisante pour répondre à ses obligations légales en matière d'accès aux documents d'archives des institutions fédérales et aux renseignements personnels. Les responsabilités de BAC à cet égard vont bien au-delà de celles des autres ministères, puisque BAC est le gardien de milliards de pages de documents qu'il conserve au nom de plus de 200 organismes du gouvernement du Canada. BAC continuera de participer aux efforts de ce dernier pour trouver des solutions pangouvernementales aux défis imposés par le modèle actuel. Cependant, en raison du volume et de la complexité croissants des demandes d'accès assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, BAC devra trouver des solutions pour s'outiller numériquement et pour être en mesure de fournir les services requis conformément aux normes de services. Le développement d'un modèle de prestation de services numériques plus efficace atténuera en partie les effets de ce risque.

#### **Pandémie de la COVID-19**

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de l'incertitude liée à son évolution, BAC risque de ne pas pouvoir offrir certains programmes et services de manière optimale et continue. Devant cette incertitude, BAC surveille attentivement la situation et applique les directives des gouvernements fédéral et provinciaux et les conseils des autorités de la santé publique pour planifier la réouverture graduelle et sécuritaire de ses points de service en personne dans l'ensemble du pays. La priorité de BAC est d'offrir à ses visiteurs, à ses employés et à ses bénévoles un environnement sécuritaire et accueillant. Ce contexte amène d'autant plus BAC à innover et à transformer son offre de service afin de rendre la collection disponible en ligne.

#### **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Le 31 août 2020, la sous-ministre adjointe des Services organisationnels et Dirigeante principale des finances de BAC, Anick Ouellette, CPA, CA, a quitté l'organisation. Nancy Taillon occupe le poste de façon intérimaire jusqu'à ce qu'il soit doté pour une période indéterminée.

Le 4 septembre 2020, la directrice générale de la Direction générale des communications de BAC, Renee Harden, a quitté l'organisation. Cécile Lemaire occupe le poste de façon intérimaire jusqu'à ce qu'il soit doté pour une période indéterminée.

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs sur le plan des activités et des programmes de l'organisation au cours du deuxième trimestre terminé le 30 septembre 2020.

#### **Approbation des cadres supérieurs**

Original signé par :

---

Leslie Weir  
Bibliothécaire et archiviste du Canada

Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 10 novembre 2020

---

Nancy Taillon  
Sous-ministre adjointe par intérim, Services  
organisationnels et Dirigeante principale des  
finances  
Bibliothèque et Archives Canada  
Gatineau (Québec), Canada  
Le 5 novembre 2020

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020**

**État des autorisations (non vérifié)**

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	107 872 660	28 432 584	53 476 872	104 953 944	27 283 323	53 652 261
Crédit 5 - Dépenses en capital	24 205 372	1 012 522	1 435 791	49 867 511	3 165 988	3 583 868
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 521 626	2 880 406	5 760 813	11 893 027	2 973 257	5 946 514
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 074	0	0	4 638	0	0
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>143 602 732</b>	<b>32 325 512</b>	<b>60 673 476</b>	<b>166 719 120</b>	<b>33 422 568</b>	<b>63 182 643</b>
<b>Autorisations non budgétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>143 602 732</b>	<b>32 325 512</b>	<b>60 673 476</b>	<b>166 719 120</b>	<b>33 422 568</b>	<b>63 182 643</b>

\* N'incluent que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\* En raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne. En date du 30 septembre 2020, BAC a reçu 112,3 millions de dollars des crédits ci-dessus. BAC anticipe recevoir les pleins crédits pour 2020-2021 en décembre 2020.

**Bibliothèque et Archives Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020**

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	90 935 510	23 336 782	45 612 637	90 863 305	22 707 572	44 352 580
Transports et communications	505 248	34 150	62 940	875 661	276 811	598 264
Information	284 868	35 676	47 893	174 744	104 447	168 010
Services professionnels et spéciaux	15 419 658	2 683 674	4 173 710	51 946 483	3 349 856	5 882 525
Location	1 228 010	1 007 282	2 496 481	1 026 975	1 111 154	2 692 908
Services de réparation et d'entretien	1 077 591	126 486	158 608	5 702 302	183 800	256 895
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 226 861	427 600	498 554	2 068 124	528 056	973 075
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	19 387 907	371 518	444 946	5,727,540	1 364 772	1 375 618
Acquisition de matériel et d'outillage	1 164 989	42 414	42 582	1 164 780	1 184 198	1 209 396
Paievements de transfert	1 500 000	288 110	2 145 470	1 500 000	30 296	1 391 891
Autres subventions et paiements	7 422 090	3 983 475	5 002 333	6 219 206	2 626 129	4 363 202
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>144 152 732</b>	<b>32 337 167</b>	<b>60 686 154</b>	<b>167 269 120</b>	<b>33 467 091</b>	<b>63 264 364</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	550 000	11 655	12 678	550 000	44 523	81 721
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>550 000</b>	<b>11 655</b>	<b>12 678</b>	<b>550 000</b>	<b>44 523</b>	<b>81 721</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>143 602 732</b>	<b>32 325 512</b>	<b>60 673 476</b>	<b>166 719 120</b>	<b>33 422 568</b>	<b>63 182 643</b>